



Didier Louis

CONSEIL ACHAT VENTE MANAGEMENT DE CHEVAUX DE COURSE



Newsletter de Didier Louis

du 31 Mars 2010



NOUVEAU - CONTRAT DE LOCATION VENTE

SANS VERSEMENT DE CAPITAL

DEVENEZ CO-PROPRIETAIRE D'UNE PART DE TROTTEUR

**Votre yearling à partir de
300 euros par mois
sans apport**



Des croisements élaborés ayant fait leurs preuves avec des poulinières filles et petites filles de

FLORESTAN, SHARIF DI IESOLO, CHAMBON P, JOSCO, MON TOURBILLON, SPEEDY CROWN, VIKING'S WAY, FAKIR DU VIVIER, JET DU VIVIER, KIMBERLAND, BUVETIER D'AUNOU.

Des fils et des filles d'étalons renommés

DAHIR DE PRELONG, GANYMEDE, GOETMALS WOOD, IN LOVE WITH YOU, JAM PRIDEM, KOREAN, LOVE YOU, MEAULNES DU CORTA, NIJINSKI BLUE, OFFSHORE DREAM entre autres.

* Consultez notre site et visionnez les vidéos de nos chevaux :

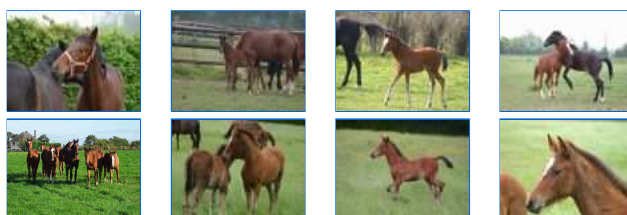
LA FORMULE

L'achat se concrétisera par versements mensuels comprenant à la fois l'achat de votre part et la pension correspondante.

EXEMPLE : Pour une part de 20% d'un yearling né en 2009, le versement mensuel sera de 280 euros H.T., cette somme correspondant à l'achat de la part et à la pension jusqu'au 31/12/2012, vous deviendrez alors propriétaire et percevrez les gains gagnés en course au prorata de votre pourcentage.

Vous pouvez me contacter au 06.80.71.62.47

Didier LOUIS



http://www.didier-louis.com/PAGES/SELECTION2/selection_yearlings.php

Didier LOUIS

<http://www.didier-louis.com> Agence I de F - 182 rue Etienne Marcel – BP 128 - 93172 Bagnolet Cedex Tél : [01 48 59 21 86](tel:0148592186) -
Portable : [06 80 71 62 47](tel:0680716247)

@ didier-louis16@wanadoo.fr

Conformément à l'article 34 de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification des données nominatives vous concernant.